

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS RELATIFS A L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL, DU BUDGET GEMAPI ET DU BUDGET IMMOBILIER LOCATIF	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 37 Délib. n° 03a- 13/04/2022
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ile sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 06 avril 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), , GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T) LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal(T), , VILA Patrice (T) .

Absents ayant donné pouvoir : DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération prise en conseil communautaire du 08 Avril 2021, approuvant le budget primitif du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif,

CONSIDERANT que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

CONSIDERANT que, pour ce faire, le Président a dû quitter la séance. Il a alors été remplacé par Monsieur Jacques GARSAU, 1^{er} Vice-président du groupement,

CONSIDERANT que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une concordance d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs sur le budget principal, le budget GEMAPI et le budget immobilier locatif.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire**

ARRETE les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal, du budget GEMAPI et du budget immobilier locatif.

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,



**Le Président,
William BURGHOFFER**